

DE_2026_042

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE BLAIGNAN-PRIGNAC

Le sept avril deux mille vingt-six, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni à 18 heures 00, en session ordinaire, à la salle de réunion de la mairie de BLAIGNAN sous la Présidence de Monsieur Alexandre PIERRARD, Maire de la commune de BLAIGNAN-PRIGNAC

Date des convocations : 25 mars 2026

Étaient présents : Alexandre PIERRARD, Céline DUPA, Laurent BOUHIER, Brigitte BOSQ-BOUSQUET, Yves MALACHANE, Jérôme FREVILLE, Virginie DORLEANS, Elodie ROLLAND, Cécile ADELAY, Coralie MALLET, Christelle CAHIER, Peters BRONARD

Pouvoirs : Véronique COURRIAN représentée par Brigitte BOSQ-BOUSQUET, Romain NOYEZ représenté par Alexandre PIERRARD

Étaient excusés : Frédéric BROUSSEAU

Secrétaire de séance : Brigitte BOSQ-BOUSQUET

Désignation des représentants de Gironde Numérique

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment son article L.5711-11

Considérant que la communauté de communes Médoc Cœur de Presqu'île doit élire des représentants aux différents comités syndicaux auxquels elle est membre,

Considérant qu'à la suite du renouvellement du Conseil Municipal, la communauté de communes Médoc Cœur de Presqu'île nous demande de proposer des représentants de la commune de Blaignan-Prignac pour siéger au sein de Gironde Numérique.

Il convient de proposer 1 titulaire et 1 suppléant.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité,

- **De proposer** à la Communauté de Communes Médoc Cœur de Presqu'île pour représenter la Commune de BLAIGNAN-PRIGNAC au sein de Gironde Numérique :
 - Délégué titulaire : **DUPA Céline**
 - Délégué suppléant : **BOSQ-BOUSQUET Brigitte**

AUTORISE Monsieur le Maire à notifier la présente délibération à l'organisme concerné.

La présente délibération annule et remplace la délibération n°DE_2026_023 pour erreur de formulation de l'acte.

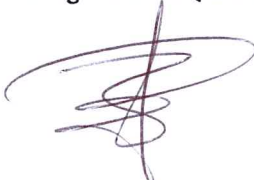
Ont voté 14

Pour 14

Contre 0

Abstention 0

La Secrétaire de Séance
Brigitte BOSQ-BOUSQUET



Le Président
Alexandre PIERRARD

